

Déclaration de perte ou de vol du permis de conduire bateau

FO 307 09 - Page 1 sur 1
Version 8.0 - 30.06.21 - STH

Préambule : par souci de lisibilité/simplification, le genre masculin englobe le genre féminin

Le conducteur :

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	No client :
Nom/s :	Prénom/s :
Adresse :	No postal et localité :
Date de naissance :	Nationalité <small>(pour ressortissant étranger D, F, GB, etc.)</small> :
Commune/s et canton/s d'origine <small>(pour ressortis- sant suisse)</small> :	
Téléphone/s pour vous joindre entre 8h et 16h :	
Courriel :	

informe le Service des automobiles que son permis de conduire bateau :

- Perdu
a été Volé

Annexe une photographie passeport récente en couleur (format env. 35x45 mm en indiquant le nom et prénom au verso)Les photographies prises de profil ou sur lesquelles le demandeur porte des lunettes de soleil, un chapeau ou une casquette ne sont pas acceptées. scan-ne.ch/photo

Dans nos locaux de Malvilliers, vous trouverez une cabine qui vous permettra de faire vos photos sur place

La présente déclaration implique l'obligation de restituer au Service des automobiles et de la navigation la pièce perdue/volée au cas où elle serait retrouvée (ONI, art. 84, al.4).

Lieu et date :

Signature :

(pour les mineurs et les personnes sous tutelle, signature du représentant légal ou du tuteur)

À retourner par poste à l'adresse mentionnée dans l'entête